



Murten Tourismus
Morat Tourisme

Conditions générales 2017/2018



Notice explicatives

Bienvenu chez Morat Tourisme! Nos conditions de réservation.

Lors de réservations téléphoniques, votre parole fait office de réservation définitive.
Lors de réservations écrites ou par e-mail, votre signature fait foi.

Modification de la réservation

Le changement du lieu de rendez-vous ainsi que les retards sont à annoncer directement à Morat Tourisme.

Le nombre de participants a diminué, est-ce que la visite peut s'effectuer en plus petit groupe?

Veuillez nous annoncer les changements au plus vite sans quoi nous ne pourrons vous accorder de réduction. Veuillez consulter nos conditions d'annulation (voir ci-dessous).

Vous devez annuler ou reporter votre visite? Nos conditions d'annulation

L'annulation à plus de deux jours avant la réservation ne vous occasionnera aucun frais.
L'annulation à moins de deux jours avant la date réservée vous sera facturée à 50 % du montant total. A moins de 24h avant l'événement, le montant total de la visite vous sera facturé.

Accident ou vol

Les participants doivent s'assurer personnellement. Morat Tourisme décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol durant l'événement.

Votre satisfaction est notre satisfaction

Si l'événement devait ne pas correspondre à vos attentes, veuillez le communiquer immédiatement à Murten on Ice. Si la situation ne peut être réglée, veuillez en informer le bureau de Morat Tourisme.

Morat, 1^{er} janvier 2017